

Cahiers du genre : « *De la contraception à l'enfantement : l'offre technologique en question* »

Bibiane Béland

Volume 13, numéro 2, 2000

Communications

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/058114ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/058114ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Béland, B. (2000). Compte rendu de [Cahiers du genre : « *De la contraception à l'enfantement : l'offre technologique en question* »]. *Recherches féministes*, 13(2), 175–177. <https://doi.org/10.7202/058114ar>

—● *Cahiers du genre*

« De la contraception à l'enfantement :
l'offre technologique en question ».
Numéro 25, 1999, 204 p.

Les anciens *Cahiers du Gedisst* (Groupe d'études sur la division sociale et sexuelle du travail) reviennent sous une nouvelle appellation et avec un numéro thématique dirigé par Madeleine Akrich et Françoise Laborie, portant principalement sur les « nouvelles techniques de reproduction ». On y aborde, en effet, certaines facettes des techniques natales et prénatales ainsi que des techniques de conception et de contraception.

En dehors de la présentation faite par les responsables du numéro, on trouve sept textes dont trois font directement référence à des problématiques françaises, alors que trois autres abordent des questions touchant de façon générale les populations du « Nord », c'est-à-dire les têtes de file du développement technologique en matière de reproduction. Enfin, un article signé par Lucila Scavone fait état de la situation des femmes dans le contexte d'un pays du « Sud », soit le Brésil.

Dans leur présentation, Madeleine Akrich et Françoise Laborie effectuent un survol rapide des événements qui ont mené à la situation présente sur le marché des techniques ayant pour objet le « contrôle » de la reproduction. Elles y montrent que, s'il y a effectivement contrôle, il n'est certes pas entièrement aux mains des femmes qui font usage de ces techniques, conformément aux revendications féministes de la deuxième vague axées sur la maîtrise du corps et la maternité choisie. Elles introduisent la notion de « choix contraint » pour parler d'un type d'analyse qui prend la technique comme donnée par avance et qui observe les interactions entre actrices et acteurs dans leur usage de cette technique.

Ainsi, en prenant l'exemple de l'analgésie péridurale, une technique qui s'est rapidement répandue en France et qui consiste à réduire les douleurs de l'accouchement, sans altérer la conscience, Madeleine Akrich montre, à partir d'une recherche effectuée sur le terrain, dans quelle mesure le modèle du choix, si chère à un grand nombre de féministes occidentales, constitue un leurre dans la situation concrète d'un accouchement pour des Françaises de différentes régions. L'auteure insiste tout particulièrement sur l'interdépendance existant entre la femme qui accouche, les personnes qui l'accompagnent et le personnel chargé d'administrer la technique et de superviser l'accouchement, qui complexifie grandement l'idée de choix libre et autonome.

Simone Bateman¹ et Tania Salem enchaînent avec un article intitulé : « L'embryon en suspens ». En partant d'une situation complexe, soit celle d'une femme qui désire être inséminée avec le sperme de son conjoint décédé, les auteures établissent un parallèle entre la façon dont l'embryon est traité dans ce cas et la manière dont il est perçu dans l'interruption volontaire de grossesse. Pour elles, il devient manifeste que l'embryon et la femme sont traités différemment selon que le premier est localisé dans le corps de cette

1. Simone Bateman a publié de nombreux textes portant sur l'insémination et le don de gamètes sous le nom de « Simone Novaes ».

dernière ou hors de celui-ci. Un procès se déroulant à Toulouse a en effet donné raison à une clinique de fertilité d'interdire à une femme d'utiliser des embryons congelés à la suite d'une tentative de fécondation *in vitro* réalisé à partir de ses gamètes et de ceux de son défunt mari. Les auteures en arrivent à la conclusion que cette situation constitue une régression quant aux droits des femmes à disposer de leur corps, comme le fonde la loi sur l'avortement en France.

Pour sa part, Laurence Tain expose une partie de ses données de recherche issues d'une thèse de démographie portant sur la fécondation *in vitro* (FIV). Elle y relève une tendance accrue des femmes travaillant dans le secteur de la santé à recourir à une FIV dans la clinique toulousaine où elle a effectué son enquête. Cependant, les « pionnières de longue durée », comme elle appelle celles qui ont persévéré dans leur volonté d'obtenir des résultats positifs en faisant appel à la FIV, appartiennent davantage à des échelons d'emploi inférieurs ou n'exercent pas d'activité professionnelle. Elle remarque aussi que ces dernières feront plus rapidement appel à la FIV après la première consultation que celles qui occupent un emploi salarié. Elle conclut en maintenant que la médicalisation de la société transforme les paramètres du « devoir de procréation » tant en ce qui concerne les rapports sociaux de sexe et la position à l'égard du travail rémunéré qu'en fonction du lien avec l'institution médicale.

Irma Van der Ploeg, de son côté, emprunte également au contenu de sa thèse de doctorat pour traiter de l'usage du corps des femmes dans la fécondation *in vitro* et dans la chirurgie fœtale. Dans le premier cas, elle soulève l'émergence du couple comme patient et dans le second, c'est l'embryon qui est la cible de l'attention médicale. Dans les deux cas, elle signale une tendance de plus en plus marquée à l'« invisibilisation » de femmes, bien portantes par ailleurs, qui prêtent pourtant leur corps à ces interventions. Après avoir lu la démonstration de cette auteure qui déconstruit le discours biomédical pour étayer sa thèse, on peut se demander ce que les femmes qui acceptent ces interventions répondraient elles-mêmes à la question de leur adhésion et de leur « invisibilisation ».

Lucila Scavone, professeure à l'Université de São Paulo au Brésil, s'intéresse aux « paradoxes des droits reproductifs au Brésil », comme l'indique le titre de son article. Elle y montre, en partant de l'exemple de la stérilisation et de l'avortement, illégal et clandestin dans le contexte brésilien, l'urgence pour les Brésiliennes de trouver un équilibre entre des droits reproductifs respectueux de leurs décisions et de leur santé, et les politiques de contrôle démographique de l'État brésilien. Elle met en évidence, en effet, l'augmentation des pratiques de césarienne à l'accouchement qui facilitent les conditions de réalisation de la ligature des trompes. Ces interventions stérilisantes massives sont présentées comme des choix pour les femmes alors qu'on leur refuse toujours l'accès à des services d'avortement sécuritaires et efficaces. Lucila Scavone y décèle une contradiction évidente dans les prises de position de décideurs et de décideuses qui ne tiennent pas vraiment compte de la réalité des premières intéressées.

Nelly Oudshoorn, quant à elle, s'est questionnée en profondeur sur ce qui faisait que, plusieurs décennies après l'apparition des premiers contraceptifs oraux modernes offerts aux femmes, l'industrie n'avait pas réussi à mettre sur le marché l'équivalent pour les hommes. Elle utilise trois types de discours, scientifique, féministe et journalistique, pour en arriver à montrer dans quelles mesures des résistances s'expriment dans les représen-

tations que ces discours construisent, discours insistant tour à tour sur l'acceptabilité, voire la nécessité, de ces techniques pour un partage équitable des risques liés à la contraception « dure » et sur l'impossibilité de s'en remettre aux hommes pour une question aussi cruciale.

Marie-Josèphe Dhavernas Levy clôt ce numéro avec un texte intitulé : « Reproduction médicalisée, temps et différence ». Après avoir traité des angoisses suscitées par ce qui a d'abord été désigné comme les « nouvelles techniques de reproduction », puis la procréation médicalement assistée, et des inquiétudes plus récentes liées au clonage avec la naissance de la brebis Dolly, cette auteure poursuit son questionnement (p. 187) :

Comment savoir si les changements examinés plus haut relèvent de la déstabilisation passagère ou sont destinés à avoir un retentissement profond sur notre façon d'envisager la parenté, la filiation et, à travers elle, la famille et les relations entre les sexes ? Et dans ce cas, si les effets se révéleront favorables à l'égalité entre hommes et femmes ou bien sont appelés à renforcer les inégalités ? Il est seulement probable que les réponses prématurées ne seront pas les bonnes, mais il reste à savoir si les questions elles-mêmes sont celles qui se révéleront pertinentes.

C'est à cette auteure que revient le mot de la fin de ce numéro qui met à jour l'état de la question concernant les « nouvelles techniques de reproduction », car qui dira, comme le maintient Dominique Thauvenin (1990), si le fait d'assimiler le droit à l'avortement à celui de la femme sur son corps ne relèverait pas d'un profond malentendu ?

BIBIANE BÉLAND

Département d'anthropologie
Université Laval

— RÉFÉRENCE

THAUVENIN, Dominique

1990 « Le droit aussi à ses limites », in Jacques Testart (dir.), *Le magasin des enfants*. Paris, François Bourin : 219-237.

— Revue *Atlantis*

Numéro spécial « Sexual Economics ».

Volume 23, numéro 2, printemps 1999, 164 p.

Ce numéro de la revue *Atlantis* porte sur un thème particulier, soit « Sexual Economics ». Il est en fait difficile de traduire le sens exact de ce titre, puisque le numéro traite de discrimination, d'une économiste féministe, du féminisme au Bangladesh, de l'expérience d'une femme ayant travaillé comme gestionnaire responsable de l'équité en emploi, et ainsi de suite. La revue n'est évidemment pas une revue d'économie, ni même